



## **PROCES VERBAL**

Vu l'article 25 des statuts de la Fédération Française Handisport (FFH) ainsi que l'article 9 de son règlement intérieur, dans le cadre de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 18 avril 2026, la Commission de surveillance des opérations électorales (CSOE) valide ce jour, comme conformes, les candidatures reçues pour le collège des « Administrateurs », à la suite de postes vacants au sein du Comité Directeur de la FFH, à savoir :

### **Administrateurs :**

- Hugues du JEU
- Muriel BOUSSUGES

Paris, le 03 avril 2026

**Fabrice PERRUCHOT**  
**Président de la Commission de Surveillance des Opérations Électorales**